

## Ordonnance médicale pour une cure thermale

Monsieur

Madame

Prénom: ..... Nom: .....

Date de naissance: ..... (jj.mm.aaaa)

Adresse : .....

Membre No: ..... AVS No: .....

En traitement depuis: .....

pour maladie

pour accident

Diagnostic(s): .....

Motif de la prescription d'une cure: .....

Cure(s) antérieure(s) :  non  oui, quand? .....

**Cure thermale prescrite** Durée: ..... semaines

Début de la cure: .....

Où la cure doit-elle avoir lieu? .....

### Remarques générales

#### Cure avec séjour en station thermale

En vertu des dispositions de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, les caisses-maladie reconnaissent une cure thermale comme telle lorsque l'assuré se soumet aux thérapies prescrites par son médecin traitant dans une station thermale suisse dirigée par un médecin, et s'il doit pour ce faire être hébergé en dehors de son lieu de résidence.

Les cures thermales à visée préventive ne comptent pas parmi les prestations obligatoires des caisses-maladie. Pour les admissions en clinique de rééducation et de réadaptation fonctionnelle, on utilisera le formulaire spécial.

**Tampon et signature du médecin:**

Lieu et date : .....

**Cette ordonnance médicale est à transmettre IMMEDIATEMENT par le membre à sa caisse-maladie et en tout cas AVANT le début de la cure.**

Dans les cas spéciaux, cette ordonnance peut également être adressée directement au médecin-conseil de la caisse-maladie.